

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Octobre 2022

207x22

DENOMINATION DE VOIE **« Allée Mélodie »** **Complément DCM n°205x21**

Par délibération N°205x21 en date du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de la voie « Allée Mélodie » sur le site de Pallières II.

A ce jour, compte tenu de l'avancement des travaux d'aménagement de la ZAC Pallières II, il s'avère nécessaire de continuer la dénomination et de ce fait la numérotation sur cette voie afin de permettre l'identification des habitations.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal de procéder au prolongement de l'identification de cette voie comme suit :

- le prolongement de l'allée mélodie, après le n°18 coté pair et le n°25 coté impair, pour aboutir dans le boulevard Darius Milhaud, sera dénommée « allée Mélodie » et numérotée dans la continuité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- APPROUVE la prolongation de la voie « Allée Mélodie », 1ère tranche de Pallières II, comme énoncée ci-dessus
- DÉCIDE que la voie sera également dénommée « Allée Mélodie » après le n°18 côté pair et le n°25 côté impair.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL



PROLONGEMENT DE L'AUÉE MÉLODIE